

Documentation

Le rôle pédagogique du centre de documentation en IFSI

■ La conception de la documentation en Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) est en pleine mutation ■ Non réglementés, les postes de documentaliste sont occupés par un personnel aux origines professionnelles variées ■ Une partie est tout de même constituée par des documentalistes professionnels dont le statut, toutefois, n'est pas uniforme ■ La variété des profils induit des disparités de niveau de professionnalisation des centres de documentation.

NADÈGE BOUSQUET



Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH).

MOTS CLÉS

- Centre de documentation et d'information
- Documentaliste
- Formation
- Institut de formation en soins infirmiers
- Recherche documentaire
- Pédagogie
- Technologies de l'information et de la communication

La documentation en Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) a une double visée pédagogique : répondre à des demandes internes à l'établissement et tenter de satisfaire les sollicitations des services de soins, car l'accueil des étudiants sur les lieux de stage favorise la promotion de la documentation auprès des professionnels de terrain. Aussi, la fonction principale de la documentation en soins infirmiers est, par nature, pédagogique, puisqu'elle a un rôle dans la formation initiale et continue.

UTILISER AU MIEUX LE CDI

À cause d'un fonctionnement hétérogène, les centres de documentation sont sous-exploités. Pourtant, le Centre de documentation et d'information (CDI) est un acteur majeur de l'application des pédagogies dites actives, car il génère une mise en forme de l'information (revue de presse, bibliographies, dossiers de presse...) et joue le rôle de diffuseur et de soutien méthodologique pour utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les équipes pédagogiques gagneraient donc à mieux connaître l'étendue de son potentiel.

MÉTHODOLOGIE

PÉDAGOGIE ET DOCUMENTATION AU CDI

Les limites du CDI sont structurelles et variables d'un établissement à un autre, étant donné l'absence de texte de loi en la matière. Aussi, pouvons-nous observer trois champs de restriction de l'action documentaire.

■ **Les missions pédagogiques définies par l'établissement.** En règle générale, on considère que l'utilisation de la documentation, des outils informa-

tiques et la méthodologie de la recherche sont acquises au lycée. Aussi, les missions du centre de documentation, définies par le chef d'établissement, ne prévoient pas d'actions pédagogiques continues. Rares sont les modules de recherche documentaire, les suivis des progrès des étudiants dans ce domaine, donc l'engagement de la responsabilité du documentaliste en la matière. L'équipe pédagogique et le documentaliste répondent ponctuellement aux problèmes qui se présentent.

■ **Les compétences du documentaliste.** Le documentaliste formé aux métiers de la documentation possède des compétences techniques qui légitiment son implication dans la mission pédagogique. Il faut cependant que l'équipe pédagogique envisage le bénéfice des actions qui sous-tendent cette mission, en gardant à l'esprit qu'il est un spécialiste de la documentation et non un expert de la santé.

■ **Le CDI.** Ces actions ne peuvent être menées qu'au CDI lui-même. Le lieu et son niveau d'équipement ont donc une influence directe sur les limites de la performance éducative. Une recherche multipliant les outils bibliographiques nécessite une initiation plus riche qu'une recherche effectuée sur un seul outil. L'ensemble de ces limites conditionne la mise en place d'un apprentissage de la recherche documentaire.

FORMER À LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Avant la mise en place des apprentissages, le documentaliste doit se donner des objectifs.

■ **Avoir une bonne connaissance** du lieu (situation dans l'établissement) sans laquelle aucune recherche fructueuse n'existe, de ses possibilités (le fonds documentaire, les moyens techniques) et de son organisation (les classements et la classification). C'est pourquoi il est souhaitable de créer des outils, de type "guide du lecteur", et

d'organiser des présentations du lieu en début de scolarité.

■ **Familiariser les étudiants aux instruments de la recherche documentaire** (utilisation des fichiers bibliographiques, moteurs et méta-moteurs sur internet, mais aussi interrogation du thème, passages du langage naturel au langage documentaire...).

■ **Apprendre à choisir les documents** selon leur pertinence et leur fiabilité, ce qui nécessite l'exercice du sens critique, la vérification des données par l'examen des sources et par des recoupements d'informations.

De plus, on doit remobiliser les principes de la lecture sélective et enfin accompagner l'utilisateur dans la mise en forme de ses recherches, dans le respect de la propriété intellectuelle des informations.

■ **Dans cette perspective, il n'est certes pas souhaitable d'attendre la troisième année** pour familiariser les étudiants infirmiers diplômés d'État (EIDE) à la recherche. Dans l'urgence du travail de fin d'études à rendre, ils ne peuvent acquérir d'automatismes. Aussi, dès la première année des séquences d'apprentissage doivent-elles être planifiées. Le choix des thèmes de recherche et l'organisation des séances ne peuvent être déterminés qu'en collaboration avec l'enseignant, afin de conserver un sens au type de recherche et d'évaluer les résultats. Ainsi, la recherche doit-elle faire l'objet d'un apprentissage méthodologique. Ses conditions sont définies graduellement en tenant compte des impératifs de formation et de l'implication des enseignants dans les méthodes d'apprentissage actives... La recherche et le travail documentaire dans son ensemble constituent une tâche collective qui implique tous les acteurs pédagogiques.

PARTICIPER À L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Comment le documentaliste s'intègre-t-il en tant qu'acteur pédagogique? Il doit bien connaître les programmes. L'utilisateur, enseignant ou étudiant, a des sollicitations majoritairement liées aux modules d'enseignement. Grâce à des documents aussi divers que les bulletins officiels (BO), les journaux officiels (JO), les textes d'actualités, les catalogues d'éditeurs, les articles pédagogiques..., le documentaliste assure une veille documentaire pédagogique diversifiée qui permet la réflexion sur les orientations de l'établissement, les expérimentations éducatives et les actions pédagogiques.

Par ailleurs, les enseignants sont pleinement associés à la constitution du fonds. Ils sont interrogés sur leurs besoins de documents (acquittés sur la ligne budgétaire pédagogique) et sur leur souhait de voir acheter certains ouvrages (acquittés sur la ligne budgétaire des achats du CDI). Ils sont aussi consultés sur l'intérêt de renouveler certains abonnements. En outre, on sollicite leur avis sur les ouvrages reçus en service de presse. En échange,

le documentaliste leur remet le compte rendu de leur participation, ce qui leur permet d'apprécier la portée et l'intérêt de leur implication.

En outre, la collaboration enseignants-documentaliste prend toute sa mesure lors de la préparation et de l'approfondissement des cours et des actions pédagogiques. Le formateur a le devoir de réactualiser les données de ses enseignements. Aussi, le documentaliste doit mettre en place des outils d'information efficaces afin de lui faciliter la tâche. L'idéal pour le formateur est d'intégrer une liste d'utilisateurs auxquels on envoie systématiquement les informations nouvelles dans les domaines présélectionnés. Par ailleurs, les formations infirmières et aides-soignantes exigent la production d'un travail personnel permettant l'approfondissement des savoirs et la mobilisation des acquis. Les EIDE, les élèves aides-soignants (EAS) et les élèves auxiliaires de puériculture (EAP) trouvent dans la fréquentation du centre de documentation un moyen d'atteindre ces objectifs. Le documentaliste peut les accompagner, puis évaluer leurs difficultés et leurs progrès, et enfin transmettre ses constats aux enseignants. Ces derniers montent de nombreuses actions où le rôle de la documentation est prépondérant, visites ethnologiques, voyages d'études, montage des modules optionnels etc., qui nécessitent un travail de recherche préparatoire et mobilisent des compétences méthodologiques.

OFFRIR DES OUTILS DE FORMATION CONTINUE

La formation continue peut prendre deux formes, selon que le documentaliste est sollicité sur son lieu de travail ou qu'il décide de susciter les demandes dans les services de soins.

• **Dans le premier cas**, les utilisateurs potentiels suivant une formation sont sensibilisés à la recherche d'informations puisqu'ils souhaitent travailler sur leur pratique de soins. Le documentaliste propose ainsi les ouvrages du fonds, après s'être renseigné au préalable sur le contenu de la formation, et tente de maintenir la dynamique de recherche par la suite.

• **Dans le second cas**, les soignants n'ont pas de besoins clairement exprimés. Le documentaliste doit donc susciter les demandes par une présence suivie, qui peut se traduire par la diffusion de produits documentaires (revue de presse, bulletin d'information...), la création d'outils de communication (boîtes aux lettres de demandes, cahiers de doléances...), et des permanences dans l'établissement, etc.

CONCLUSION

Exploiter au mieux les possibilités à notre disposition, former l'utilisateur à l'utilisation optimale des ressources et collaborer avec l'équipe pédagogique, telle est notre mission. ■

RÉFÉRENCES

- **Baert M., Goffi M., Jacob, M.-H.**, Les documentalistes en milieu hospitalier, état des lieux, Soins encadrement – formation, 2^e trimestre; 1999; 30 : 47-48
- **Bousquet N.**, La fiche de liaison documentaliste/enseignant, Soins Cadres, janvier/mars 2001; 37 : 63-64
- **Poupelin M., Monthus M.**, Guide à l'usage des documentalistes et de leurs partenaires dans l'établissement, Hachette éducation, 1995

REMERCIEMENTS À

- **Martine Goffi**, pour sa confiance et son intérêt renouvelé;
- **l'équipe pédagogique** de l'Ifsi de Pamiers pour son soutien;
- **Marie-José Martinez**, pour ses conseils éclairés et argumentés;
- **Françoise Auriac**, pour sa relecture attentive.

L'AUTEUR

Nadège Bousquet, documentaliste, Ifsi du CH du Val d'Ariège, Pamiers (09)